

Introduction à la journée - Josiane Aubert, conseillère nationale

En 2005, le Conseil fédéral propose au Parlement une loi fédérale sur les parcs naturels. Cette loi est mise sous toit le 6 octobre 2006 ; elle prévoit trois types de parcs :

Les parcs nationaux, réserves intégrales, dont celui des Grisons.

Les parcs naturels régionaux

Les parcs périurbains.

Le projet de PARC JURASSIEN VAUDOIS fait partie des parcs naturels régionaux d'importance nationale. Pour cela, il doit être reconnu comme tel par la Confédération. Actuellement 30 projets de parcs naturels régionaux sont en gestation, et la Confédération en soutiendra 12 à 15 : il s'agit de ne pas « rater le train », comme les Vaudois l'ont déjà pratiqué avec Lothar et avec la 3^e voie Lausanne-Genève : si nous attendons, Berne ne viendra pas nous chercher, et les projets des autres régions nous auront passé devant !

Les buts d'un parc naturel régional : Il doit donner des **outils de valorisation et de protection des habitats naturels exceptionnels et des paysages d'une beauté unique** et **favoriser le développement économique d'une région**, dans une perspective de développement durable.

La Confédération ne reconnaîtra que des **parcs qui émanent d'initiatives régionales et soutenues par la population**. Les cantons doivent aussi être partie prenantes et appuyer les initiatives régionales. Le canton de Vaud a promis la loi de soutien des parcs pour ces prochaines semaines.

Le 31 janvier 2008, 9 dossiers ont été déposés auprès de l'Office fédéral de l'environnement : sept parcs naturels régionaux pour la phase de création, un en phase de gestion (il s'agit de l'Entlebuch, déjà reconnu « Biosphère » de l'UNESCO), et un parc périurbain. Le 22 avril 2008, l'OFEV a accepté tous ces dossiers sur l'examen formel, et l'examen matériel est en cours pour tester si ces dossiers sont conformes à la Loi sur les parcs, et d'importance nationale. Si tel est le cas, les négociations seront entreprises avec les cantons concernés pour conclure des conventions programmes et assurer ainsi le financement des projets.

Un parc régional n'est pas soumis à une réglementation plus contraignante que les lois existantes. Les quatre lois sur l'aménagement du territoire, sur la protection de la nature, sur l'agriculture, loi forestière sont appliquées sur le territoire d'un parc régional comme partout ailleurs. Par contre, une coordination professionnelle est assurée par l'équipe du parc, qui peut ainsi soulager les communes dans leurs démarches ; et permet à la région de tirer parti au mieux des synergies possibles, y

compris pour les subventions cantonales et fédérales découlant de ces diverses lois. C'est une occasion unique de dynamiser toute une région et de la fédérer autour d'un projet commun.

Les pays qui nous entourent ont eux aussi mis en place de tels parcs. La France en compte plus de quarante-cinq, l'Italie et l'Allemagne plusieurs dizaines. La découverte d'une région autour d'un parc est une belle expérience, qui permet d'allier nature, histoire, terroir, artisanat, hébergement de charme, randonnée, sports, culture. Pour l'avoir expérimenté à l'étranger, je me suis mise à rêver, pour notre région, le :

PARC DE MES REVES :

Forêts et pâturages ouverts sont sauvegardés grâce à l'exploitation des alpages: la typicité de notre Jura, l'architecture des chalets d'alpage et le maintien de leur activité estivale, l'économie sylvo-pastorale et la valorisation de ses produits sont assurés.

L'exploitation jardinée des forêts avec mise en valeur des bois de qualité peuvent être favorisés.

La biodiversité animale et végétale est sauvegardée, en parallèle avec l'éducation à l'environnement faite sur place, par l'accueil à la Maison du parc, les excursions guidées, les parcours didactiques.

Joyaux naturels et touristiques complémentaires : je les cite en vrac, sans hiérarchie, et sans prétendre être exhaustive : de nombreuses richesses régionales pourront venir compléter la liste !

Nature et paysage: Grottes de Vallorbe / Lac de Joux / Géologie particulière (Ambrunex – anticlinaux et synclinaux de la combe des Begnines/ Mont Sala) / Mont-Tendre / St-Cergue – Dent de Vaulion – Pied du Jura avec vue sur bassin lémanique et massif du Mont-Blanc / ...

Animaux : JuraParc / Zoo de Le Vaud / mammouth de Praz-Rodez au musée de l'Essor / les fourmis du Chalet à Roch / ...

Histoire : Abri néolithique du Mollendruz / Abbaye de Romainmôtier / L'Isle, son bassin et son château / Musée du fer de Vallorbe / Musée du vacherin aux Charbonnières / musée horloger de l'Essor / trajet de la vieille route du Marchairuz, chemin des premiers horlogers-paysans de la Vallée vers Genève / chemin des contrebandiers et filière de passage pour les juifs pendant la dernière guerre à travers le Risoux / moulin de St-Georges / etc ...

Culture : Romainmôtier, église, château, village, maison du prieuré, orgue Jehan, ses artistes et artisans / Galerie de l'Essor / Maison du Mollard des Auberts, maison natale du peintre Pierre Aubert / ateliers de Cotting et de Charles Aubert / Galerie de Ballens / ...

Produits locaux – produits du terroir : chalets d'alpage avec fabrication du fromage / fromageries villageoises / tommes et tommes de chèvres / fabrication - distillation de la gentiane / apiculteurs / artisans divers à valoriser / sculpture sur bois / bois locaux à valoriser / chalets en rondins / flûtes de l'Isle / gastronomie à divers endroits ...

Tourisme – randonnée –sport : tour du lac de Joux à pied, à vélo / chemin des crêtes / chemin du pied du Jura / chemins dans les combes./ chemins du Risoux / randonnées à vélo ou tourisme pédestre / Pied du Jura à vélo / sources de la Venoge – du Veyron – du Nozon / centaines de km de ski de fond – Breguette-Mollendruz – Marchairuz- St-Cergue / voile / planches à voile / centre sportif

Evénements annuels : Trans-Juranne à ski de fond / slow up / Fête du vacherin avec descente des troupeaux aux Charbonnières /

Nouvelles énergies : Trois projets de parcs d'éoliennes !

Horlogerie dans son écrin de verdure ! C'est bien connu, les horlogers vendent aussi une image dont le paysage fait partie intégrante !

Je le répète, cette liste n'est pas exhaustive, elle montre cependant la richesse exceptionnelle dont nous disposons.

En conclusion : Le tourisme du futur, c'est découvrir une région encore intacte, à la nature préservée, par activités diverses et variées, en effectuant moins de déplacements coûteux ; c'est la recherche de l'authenticité par un tourisme doux, qui laisse le temps de découvrir un coin de pays autrement.

Nous avons tout cela dans cette région, une belle aventure s'ouvre devant nous, il suffit d'y croire, de faire mieux connaissance, de comprendre que nous partageons le même destin. Ensemble nous sommes plus forts. Si nous nous fédérons, la richesse et la diversité de nos terroirs, de notre paysage, de notre histoire, de notre économie nous offrent une belle opportunité.

Saisissons-la ! Notre parc existe depuis trente ans déjà, les communes et propriétaires des pâturages du Jura vaudois ont été précurseurs. Nous devons maintenant absolument réussir rapidement notre mue pour entrer dans le cadre de la nouvelle loi fédérale et être prêt à déposer notre projet en janvier 2009. J'imagine déjà le prospectus et le site internet qui présenteront toutes ces richesses ! C'est dans cet esprit que je vous souhaite à tous une excellente journée de réflexion, et je suis prête à parrainer le Parc Jurassien nouvelle formule, si cela peut être utile !